

**COMPTE RENDU EXTRAORDINAIRE SEANCE DU 19 FEVRIER 2016**  
**Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes**

---

**Présents** : M. Christian MAZIERE, Maire, M. Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD, Mme Sylviane NEE, adjoints, Mme Céline REJASSE, M. Bernard MOIRAND, M. Henri ROBERT, Mme Frédérique VALLON, Mme Anne KLEINE, M. Thierry DENEPOUX

Absent excusé : M. Claude BERSAC

Pouvoir : M. Claude BERSAC à Mme. Frédérique VALLON

**Secrétaire de séance** : Mme. Céline REJASSE,

**Compte rendu de la réunion à Saint Jean de Côte du 9/02 :**

8 communes étaient présentes pour discuter sur les communes nouvelles.

Cette Réunion était préparatoire et informative pour associer éventuellement 8 communes qui sont sur 2 Communautés de Communes. Les communes représentées : Saint Jean de Côte, Saint Pierre de Côte, Saint Front d'Alemps, Lempzours, Saint Martin de Fressengeas, Saint Romain et Saint Clément, Villars, La Chapelle Faucher.

A l'issue de cette réunion chaque commune doit consulter son conseil pour décider si, ils poursuivent ou non les discussions pour ce projet.

**Discussion sur la charte et le projet de territoire de la commune en prévision de la création de commune nouvelle**

Mme Sylviane NEE donne lecture en 1<sup>er</sup> lieu de la charte rédigée avec l'aide de certains conseillers.

Ensuite, elle fait lecture du projet de territoire établi au préalable avec la commune de Milhac de Nontron et Villars. Ces deux documents font le point sur ce que veut le conseil municipal pour la commune de La Chapelle Faucher au sein de la nouvelle commune quelle qu'elle soit. Certains points doivent néanmoins être réactualisés et modifiés par rapport au projet initial qui concernait La Chapelle Faucher, Villars et Milhac de Nontron – projet aujourd'hui abandonné après le retrait de Milhac de Nontron (suite à un vote négatif sur consultation populaire).

Après diverses remarques et discussions, **M. le Maire** Informe de la date du prochain conseil le vendredi 25 mars. Il clos les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h29.

Le Maire,  
Christian MAZIERE.

